



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 07/02/2025

L.C.R.

Echéance le : 31/03/2025

Magasinier :

EQUIPE NUIT

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
5018177	0165285			Zone Expedition : 03			5762574
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe €	Remise %	Prix unitaire net hors taxe €	Montant €
** BL 5762574 DU 07/02/2025 **							
HYUNDAI SANTA FE I 2.0 CRDi 4x4 - AK891VJ							
I:AMORTISSEUR AM	MON71436	1,00	4	164,12	45,00	90,27	90,27
I:AMORTISSEUR AM	MON71435	1,00	4	164,12	45,00	90,27	90,27
I:AMORTISSEUR AM	MOND8020S	1,00	4	148,43	45,00	81,64	81,64
I:BUTEE AMORTISSEUR AM	MONMK213	2,00	4	76,78	19,00	62,19	124,38
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 386,56							
CHER CLIENT							
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.							
VOUS Y RETROUVerez VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS							
CATALOGUES AINSI QU'UN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.							
SIL N'EST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT							
Total hors taxe €				Montants T.V.A. €		Total T.T.C €	
PI : 386,56				(4) 20,000		463,87	
MO : 0,00 386,56				386,56			
DIV : 0,00				77,31			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 5018177
N° Client : 0165285
N° Commande : 5762574

Echéance le : 31/03/2025

07/02/2025 463,87



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.